

**Mesures et consignes sanitaires en vigueur
depuis le 31 décembre 2021**

Centre communautaire Lucien-Borne

Activités essentielles :

Réunion (autre que pour le travail), assemblées, conférences, cinéma, etc. ;

- *Locations suspendues jusqu'au nouvel ordre.*

Réunion (dans le cadre du travail) ;

- *Locations suspendues jusqu'à nouvel ordre.*

Lieux de culte ;

- *Seules les funérailles sont autorisées jusqu'à un maximum de 25 personnes*

Activités sociales :

Fête d'enfants, soirée, souper, etc. ;

- *Locations suspendues jusqu'à nouvel ordre.*

Activités physiques en gymnase

- *Location du gymnase pour des activités de groupe (soccer, basketball, volleyball, etc.) suspendus jusqu'à nouvel ordre.*
- *Location de terrain de badminton, panier de basketball, tennis, pickleball, de façon sporadique, autorisé selon les conditions suivantes :*
 - 1) *Location pour une personne seule, 2 personnes (adresses différentes possible) ou de bulle familiale (même adresse) autorisé.*

Activités physiques en salle

- *Location de salles suspendues jusqu'à nouvel ordre.*

Activités en piscine

- *Locations suspendues jusqu'à nouvel ordre*
- *Les sauveteurs, accompagnateurs, moniteurs, ne sont pas inclus dans la capacité maximale. Ces personnes doivent respecter les règles de la CNESST*

Consignes sanitaires :

- *Désinfections des mains à l'entrée du bâtiment et du local*
- *Vérification du passeport vaccinal obligatoire par le locataire pour tout type de location*
- *Distanciation obligatoire de 2 mètres en tout temps (sauf lors de la pratique d'une activité physique)*
- *Masque de procédure obligatoire en tout temps (peut être retiré momentanément pour boire et remis par la suite)*

Pour connaître nos disponibilités et capacités de nos salles, veuillez communiquer avec un de nos préposés à la clientèle au 418 691-3637.